

Paris, le 9 décembre 2008

**Mesdames et Messieurs les
Secrétaires généraux des
organisations syndicales du CNRS**



Le Directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Mesdames, Messieurs les Secrétaires généraux,

Certaines organisations syndicales m'ont relayé des propos qui auraient été tenus par le responsable de Ressources Humaines de la Délégation de Paris A lors d'une réunion d'information des personnels de la Délégation sur les parcours professionnels des ingénieurs et des techniciens.

J'ai demandé à la DRH de se rapprocher immédiatement de la Délégation pour savoir si de tels propos ont été effectivement tenus ou si ils ont pu être mal compris et, par conséquent, mal interprétés par les personnes présentes.

Quoiqu'il en soit, je tiens à vous réaffirmer, comme j'ai eu l'occasion de le faire lors de nos différentes réunions, que la politique des ressources humaines est une priorité majeure de la réforme de l'organisme. Le CNRS est et reste l'employeur de l'ensemble de ses agents quelque soit leur statut, leur mission, et, bien entendu, leur affectation.

Le support apporté par les ITA des laboratoires et des délégations régionales constitue un atout pour nos chercheurs et la recherche française en général. J'entends que cela le reste. Les plus de 200 postes ouverts dans la présente campagne de NOEMI au titre des BAP E, F, G et H dans les laboratoires et les délégations régionales témoignent de cette volonté.

J'attache un très grand intérêt à ce que la responsabilité d'employeur du CNRS s'exerce sur la